

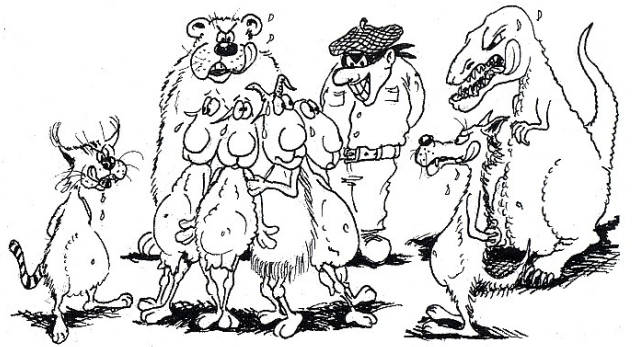
MEMENTO

Le rôle du chien de protection

Tous les éleveurs ovins et caprins sont susceptibles d'être confrontés à la prédation, qu'elle soit due aux chiens domestiques divagants ou à la faune sauvage, et au vol. Pour faire face à ces attaques et dérangements, l'utilisation du chien de protection est une solution.

Les troupeaux sont aujourd'hui plus vulnérables à la prédation en raison d'une présence humaine moins importante que par le passé mais aussi du fait de la plus grande taille des troupeaux et du retour de certains grands prédateurs.

Un chien intégré dans un troupeau joue un rôle de « tampon » entre les animaux avec lesquels il vit et les prédateurs potentiels. Ainsi, la fonction du chien de protection consiste à aboyer pour avertir dans un premier temps et éventuellement dans un second temps à intervenir. La confrontation physique n'est que très peu souvent observée : **le chien de protection est avant tout dissuasif.**



Les caractéristiques d'un bon chien de protection

- Il est parfaitement socialisé aux animaux et, par conséquent évolue sans poser de problèmes dans le territoire de vie des animaux. Il vit en permanence avec le troupeau (365 jours sur 365) ;
- Il respecte les habitudes et les déplacements du troupeau ;
- Il aborde les animaux de manière calme ;
- Il accepte le travail du chien de conduite sous l'autorité de l'éleveur ou du berger ;
- Il réagit sans perturber le troupeau aux événements qui peuvent survenir ;
- Il intervient, s'interpose sans agressivité non justifiée.

Quel chien utiliser

Le choix de la race

24 races de protection ont été recensées à travers le monde.

Parmi elles, le choix d'une race en particulier reste avant tout guidé par des choix personnels, mais il faut également tenir compte des besoins et contraintes liés à l'élevage (conduite du troupeau), aux risques de prédation et au niveau de fréquentation touristique, les races étant plus ou moins tolérantes à l'homme.

En France, le **Montagne des Pyrénées dit « Patou »** présente l'avantage d'être un excellent compromis en matière de protection et de respect de l'homme. De plus, comme c'est la race la plus représentée sur le territoire, il est plus facile de trouver des sujets intéressants.

Le choix du chiot



Pour maximiser les chances d'avoir un chien de protection efficace, il faut respecter les points suivants :

- Choisir un chiot de race de protection (pur et non issu d'un croisement), né en bergerie au contact du troupeau, issu de parents au travail, dont la mère est visible et de lignée reconnue.
- Choisir le chiot lorsqu'il est âgé de 7-8 semaines, sevré, primo-vacciné, déparasité (parasites internes et externes) et identifié (l'identification des chiens est obligatoire depuis 1991 pour toute vente ou cession à titre gratuit).
- Comparer les chiots de la portée, vérifier que le chiot est dégourdi (se déplace parmi les animaux, ne s'isole pas...), bien portant et n'a pas de malformations (palais fendu, prognathisme...). La couleur du palais et des yeux ainsi que la présence d'ergots aux membres inférieurs n'ont aucune influence sur la qualité du chien.

Mise en place du chiot dans le troupeau

Cette phase-clé de mise en place du chiot dans le troupeau a pour but de faire s'accepter mutuellement deux espèces qui, au départ, ne sont pas programmées pour vivre ensemble. Pour cela, il faut favoriser au maximum l'attachement réciproque et permettre l'apprentissage des signaux de communication. Cette socialisation inter-espèces participe également à l'inhibition de l'instinct de chasse du chiot vis-à-vis des éléments du troupeau. Pour réussir cette phase fondamentale, quelques règles doivent être respectées :

- La mise en place doit être **individuelle** (chiot séparé de sa mère et de sa fratrie) et réalisée lorsque le chiot a 7-8 semaines d'âge ;
- En bâtiment ;
- Dans un parc hermétique duquel le chiot ne pourra pas sortir ;
- Dans un lot d'animaux faciles (agnelles, chevrettes, génisses, brebis non suitées....**éviter absolument des animaux suités !**)
- Aménager dans le parc un espace « refuge » où seul le chiot va aller et venir pour se nourrir, s'abreuver et se reposer.
- Veiller à ce que l'attraction du chiot envers les animaux soit plus forte que l'attraction envers l'homme. Pour cela, limiter les contacts avec les hommes, dans un premier temps, le temps que le chiot s'attache aux animaux.
- Se rendre disponible pour être présent physiquement dans le parc une à deux fois par jour pour pouvoir observer les comportements du chiot et les corriger si nécessaire.

Le dressage / éducation du chien de protection

Trop souvent il est dit qu'un chien de protection ne se dresse pas ! Certes s'il ne peut être question d'un dressage pointu comme le reçoivent d'autres races, le chien de protection doit apprendre quelques mots et ordres utiles pour en avoir la maîtrise en toutes circonstances. Il est important de pouvoir appeler son chien pour l'attacher, le monter en voiture, l'empêcher de s'éloigner du troupeau,...

Le dressage du chien de protection est subtil car il doit respecter un équilibre précaire : le chiot doit être parfaitement attaché (socialisé) aux animaux à protéger et dans le même temps le maître doit pouvoir exercer un minimum de contrôle sur son chien de manière à ne pas se retrouver dépourvu de moyens lorsqu'il faudra intervenir.

Il est important de veiller au maintien permanent de cet équilibre en ne rendant le chien pas trop dépendant de marques affectives telles que les caresses.

Aussi, le dressage consiste-t-il à :

- Socialiser parfaitement le chien aux animaux.
- Délimiter un territoire sur lequel le chiot peut évoluer. Lors des premières sorties au pâturage, l'usage de clôtures électrifiées peut s'avérer un réel avantage pour que le chiot respecte ce territoire.
- Instaurer un rapport hiérarchique clair entre le maître et le chien.



Cette hiérarchie s'instaure dès le plus jeune âge, par une socialisation à l'humain, en venant régulièrement au milieu des animaux pour parler au chiot et pour établir un contact physique en le saisissant occasionnellement par la peau du cou et/ou en le mettant sur le dos jusqu'à ce qu'il accepte cette position. L'apprentissage des ordres ou de certaines actions contribue également à instaurer une hiérarchie claire par rapport à l'homme.

- Apprendre au chien à être attaché à une chaîne, à marcher en laisse, à se laisser attraper, à monter en voiture.
- Apprendre quelques mots et ordres de base :

- « son nom » pour attirer son attention ;
- « Viens ! » pour signifier de venir quand on l'appelle ;
- « C'est bien ! » pour un encouragement ;
- « Non ! » pour une réprimande ;
- « Au troupeau ! » pour qu'il retourne aux animaux.



Les conditions idéales d'utilisation du chien de protection

L'efficacité du chien de protection est optimale si le troupeau est en parc clôturé. Dans le cas d'une conduite sur parcours ou en estive, il est préférable que le troupeau soit gardé et regroupé pour la chôme et la nuit. L'efficacité optimum du chien de protection dépend aussi d'autres facteurs tels que le contexte topographique (relief, couvert forestier, sentiers de randonnée...), la taille du troupeau, le type de prédateurs. Selon ces variables, il est parfois nécessaire d'introduire un ou plusieurs chiens supplémentaires.

Le suivi sanitaire du chien de protection

Pour qu'un chien puisse s'exprimer pleinement dans son travail, Il est impératif qu'il soit en bonne santé. Pour cela, le chien doit être vacciné, vermifugé et recevoir une ration adaptée à ses besoins.

CALENDRIER DES VACCINATIONS

	Injection 1	Injection 2	1 ^{er} rappel	2 ^{ème} rappel
C (Carré)	7 semaines	1 mois après	1 an après	tous les 2 ans
H (Hépatite de Rubbarth)	7 semaines	1 mois après	1 an après	tous les 2 ans
P (Parvovirose)	7 semaines	1 mois après	1 an après	tous les ans
L (Leptospirose)	3 mois	1 mois après	1 an après	tous les ans
R (Rage)	3 mois	-	1 an après	tous les ans

CALENDRIER DE VERMIFUGATION

Age du chien	Périodicité	Types de vermifuges
De 15 jours à 2 mois	Tous les 15 jours	En ciblant spécifiquement les vers ronds
De 2 mois à 1 an	Tous les mois	Vermifuges polyvalents (vers ronds et plats)
A partir d'un an	2 à 4 fois par an	Vermifuges polyvalents (vers ronds et plats)

L'ALIMENTATION

Il est préférable d'utiliser un aliment sec (croquettes) pour plusieurs raisons : équilibre de la ration, facilité d'utilisation, bonne conservation. L'aliment doit être choisi de manière à ce qu'il couvre les besoins en protéines et matières grasses du chien, besoins qui évoluent en fonction de l'âge de l'animal et de son niveau d'activité.

Age du chien	% de protéines de la ration <i>valeurs indicatives</i>	% de matière grasse de la ration <i>valeurs indicatives</i>
2 - 5 mois	32	21
5 - 12 mois	28	18
Adulte - activité normale	26	16

Les besoins alimentaires d'un chiot sont assez élevés pour répondre à son développement physique, ils diminuent avec l'âge. Un chien adulte consomme, en fonction de son poids, entre 600 et 800 grammes par jour.

Responsabilité, assurance et loi

Il est particulièrement recommandé aux propriétaires de chiens de protection de souscrire une assurance responsabilité civile qui pourra, le cas échéant, couvrir les dégâts occasionnés par le chien. De plus, il existe aussi des assurances qui couvrent la mortalité du chien pour son remplacement en cas d'accident. La loi ne considère pas les chiens de protection au travail comme divagants, même s'ils ne sont pas sous le contrôle de leur maître.

Définition des chiens en état de divagation : Article 211-23 du code rural modifié par la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux art. 125, art. 156.

L'information

Il est important de placer des panneaux aux abords des exploitations, des zones de parcours et d'estives pour informer les randonneurs de la présence de chien de protection et des comportements à adopter.

En Résumé :

A 7-8 semaines d'âge, le chiot est placé dans son nouvel environnement (lot d'animaux faciles et accueillants) et ce pour environ deux mois afin :

- de le socialiser aux animaux du troupeau ;
- de la socialisation à l'homme ;
- d'apprendre son nom et des mots de base.

A quatre mois, il peut commencer à changer de lots d'animaux, à sortir. Il fait alors l'apprentissage :

- du port du collier et de la laisse ;
- des clôtures électriques ;
- des ordres de s'écarter du troupeau, et d'y retourner.

A six mois, il peut découvrir les autres chiens qui travaillent sur le troupeau et :

- participer aux déplacements de troupeau ;
- apprendre à respecter l'autorité du maître ;
- faire connaissance de l'ensemble du troupeau.

A partir de huit mois, c'est le début de l'autonomie proprement dite :

- apprentissage par expérience.

A deux ans, le chien est adulte et autonome.

Pour aller plus loin...

- **Guide pour l'acquisition, la mise en place et l'utilisation d'un chien de protection – Cacheux P., 2008**
- **DVD – Le Patou, chien de protection – Tonelli M., 2005** - Disponible auprès de La Pastorale Pyrénéenne
- **Guide pratique : Les chiens de protection des troupeaux – Rousselot M.-C. et Pitt J., 1999.**
Disponible auprès de Technipel (Institut de l'Elevage)

Les adresses utiles

La Pastorale Pyrénéenne – 94, avenue François Mitterrand – 31800 Saint-Gaudens
Contact : Cyprien Zaire - 05 61 89 28 50 – Courriel : c.zaire@pastoralepyreneenne.fr

Institut de l'Elevage – 149, rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12
Contact : Marie-Catherine Leclerc - 01 40 04 49 81 – Courriel : marie-catherine.leclerc@inst-elevage.asso.fr

Août 2009

Ce document a été écrit par :

Cyprien ZAIRE Pastorale Pyrénéenne – Marie LECLERC Institut de l'Elevage – Pascal CACHEUX

Cette fiche a été réalisée par : Marion COUEDOU Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne

Dessins : Alain CHRETIEN

